

SERVICE: SECRETARIAT

Visa du Service:

Visa de Mme la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 25 FEVRIER 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° *- CONSEIL COMMUNAL - Règlement d'ordre intérieur - Adoption.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-13, L1122-14, L1122-18, L1122-34, L6431-1 et 2;

Vu les décisions du Collège communal du 16 janvier et 13 février 2019;

Vu l'avis émis par la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire" en sa séance du 24 janvier 2019;

*Par * voix contre * et * abstentions,*

DECIDE :

Art. 1.- D'abroger toute disposition précédente à l'adoption du présent règlement.

Art. 2.- D'adopter son règlement d'ordre intérieur, tel que figurant en annexe.

Art. 3.- De transmettre la présente délibération et son annexe à la Direction générale des Pouvoirs locaux (D.G.O.5), pour exercice de la tutelle générale ainsi qu'à tous les membres du Conseil.